

# ASSOCIATION SIPAR

Association Loi de 1901 Reconnue - « Association de Bienfaisance »  
Siège social : 16 rue Champ Lagarde – 78 000 VERSAILLES  
SIRET 33208893900043 - APE 88.99B

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**Exercice clos le 31 décembre 2023**



A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION SIPAR,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION SIPAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### *Observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant :

3.12 Reprise de la comptabilité du Cambodge.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 31 mai 2024

**CMS EXPERTS ASSOCIES**

**Claude CORNUOT**

Commissaire aux Comptes Associé



**SIPAR****Bilan au 31 décembre 2023**

<b>BILAN ACTIF</b> <i>montants en €</i>	<b>Brut</b>	<b>Amort. Provisions</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, brevets et droits assimilés Fonds commercial Autres Immo. incorporelles / Avances & acptes				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Terrains Constructions Installations techniques, matériel & outillage Autres immobilisations corporelles Immob. en cours / Avances & acptes corporels	<b>27 661</b>	<b>27 391</b>	<b>270</b>	<b>540</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>27 661</b>	<b>27 391</b>	<b>270</b>	<b>540</b>
Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	<b>8 303</b> <b>4 207</b>		<b>8 303</b> <b>4 207</b>	<b>17 560</b> <b>4 279</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>12 510</b>		<b>12 510</b>	<b>21 839</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>40 171</b>	<b>27 391</b>	<b>12 780</b>	<b>22 379</b>
Matières premières, approvisionnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises	<b>203 394</b>		<b>203 394</b>	<b>211 161</b>
<b>Stocks</b>	<b>203 394</b>		<b>203 394</b>	<b>211 161</b>
Avances et acomptes versés Clients et comptes rattachés Autres créances	<b>89 182</b>		<b>89 182</b>	<b>38 406</b>
<b>Créances</b>	<b>89 182</b>		<b>89 182</b>	<b>38 406</b>
Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance	<b>653 068</b> <b>462 591</b>		<b>653 068</b> <b>462 591</b>	<b>813 643</b> <b>168 724</b>
<b>Divers</b>	<b>1 115 659</b>		<b>1 115 659</b>	<b>982 367</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>1 408 235</b>		<b>1 408 235</b>	<b>1 231 933</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices Prime de remboursement des obligations Ecart de conversion - actif				
<b>Comptes de régularisation</b>				
<b>Total</b>	<b>1 448 405</b>	<b>27 391</b>	<b>1 421 015</b>	<b>1 254 312</b>

**SIPAR****Bilan au 31 décembre 2023**

<b>BILAN PASSIF</b> <i>montants en €</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Fonds propres sans droit de reprise	<b>100 848</b>	<b>100 848</b>
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	<b>757 368</b>	<b>732 250</b>
Report à nouveau		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-116 358</b>	<b>25 118</b>
<b>Situation nette</b>	<b>741 859</b>	<b>858 216</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Capitaux propres</b>	<b>741 859</b>	<b>858 216</b>
<b>Fonds dédiés</b>	<b>233 363</b>	<b>335 503</b>
Provisions pour risques		<b>24 466</b>
Provisions pour charges		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>24 466</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts bancaires		
Découverts & Concours bancaires	<b>13 652</b>	<b>12 861</b>
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	<b>17 079</b>	<b>11 538</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	<b>5 327</b>	<b>11 728</b>
Produits constatés d'avance	<b>409 736</b>	
<b>Dettes</b>	<b>445 793</b>	<b>36 127</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>Total</b>	<b>1 421 015</b>	<b>1 254 312</b>

**SIPAR**

**Compte de Résultat**  
Exercice de 12 mois clos le 31/12/2023

<i>montants en €</i>	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
Cotisations		
Ventes de livres	343 974	410 639
Ventes de services	11 906	15 182
Produits des tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	289 856	2 777
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	418 758	637 936
Reprise s/amortissements et provisions	24 466	
Utilisation des fonds dédiés	284 503	752 551
Autres produits, transferts de charges	245	0
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 373 708</b>	<b>1 819 084</b>
Achats de marchandises	2 115	1 067
Variation de stock de marchandises	7 767	-13 288
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats et charges externes	666 797	893 861
Impôts, taxes et versements assimilés	9 910	0
Salaires et Traitements	569 960	577 015
Charges sociales	42 915	18 519
Dotations aux amortissements	270	471
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	182 363	335 503
Autres charges		1 290
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 482 097</b>	<b>1 814 438</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-108 390</b>	<b>4 646</b>
Reprises de provisions financières		
Autres produits financiers	12 186	20 357
Intérêts versés	10 004	
Dotations aux provisions financières		
Autres charges financières	10 150	
<b>Résultat financier</b>	<b>-7 968</b>	<b>20 357</b>
Opérations faites en commun		
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>-116 358</b>	<b>25 003</b>
Produits exceptionnels de gestion		
Produits exceptionnels en capital		115
Reprises de provisions exceptionnelles		
Charges exceptionnelles de gestion		
Charges exceptionnelles en capital		
Dotations aux provisions exceptionnelles		
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>115</b>
Participation des salariés		
Impôt sur les bénéfices		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-116 358</b>	<b>25 118</b>
<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Dons et prestations en nature		
Bénévolat	42 625	39 875
<b>Total</b>	<b>42 625</b>	<b>39 875</b>
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
Personnel bénévole	42 625	39 875
<b>Total</b>	<b>42 625</b>	<b>39 875</b>



SIPAR

## Compte de Résultat par Origine et Destination

Exercice de 12 mois clos le 31/12/2023

version réglementaire

montants en €	01/01/2023 - 31/12/2023		01/01/2022 - 31/12/2022	
	Total	dont AGP	Total	dont AGP
<b>Produits par origine</b>				
<b>Produits de la générosité du public</b>				
Cotisations sans contrepartie				
Dons manuels	78 570	78 570	59 482	59 482
Mécénat	251 620	251 620	335 772	335 772
Autres produits				
<b>Produits non liés à la générosité du public</b>				
Cotisations sans contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie	138 182		244 308	
Produits de l'activité éditoriale	348 581		417 130	
Autres produits non liés à la générosité du public	17 138		30 313	
<b>Subventions et autres concours publics</b>	239 579			
<b>Reprises de provisions</b>	27 722		49 534	
<b>Utilisation de fonds dédiés antérieurs</b>	284 503		703 017	
<b>Total des produits</b>	<b>1 385 893</b>	<b>330 189</b>	<b>1 839 556</b>	<b>395 254</b>
<b>Charges par destination</b>				
<b>Missions sociales</b>				
Réalisées en France				
par l'organisme				
versement à d'autres organismes				
Réalisées à l'étranger				
par l'organisme	829 959	330 189	994 743	395 254
versement à d'autres organismes	4 694			
<b>Frais de recherche de dons</b>				
Frais d'appel à la générosité du public	42 052		45 906	
Frais de recherche d'autres ressources				
<b>Frais de fonctionnement</b>	136 623		115 330	
<b>Coûts de l'activité éditoriale</b>	306 560		337 223	
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>				
<b>Impôt sur les bénéfices</b>				
<b>Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>	182 363		321 236	
<b>Total des charges</b>	<b>1 502 251</b>	<b>330 189</b>	<b>1 814 438</b>	<b>395 254</b>
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>-116 358</b>	déficit	<b>25 118</b>	excédent
<b>Produits des contributions volontaires</b>				
<b>Contributions liées à la générosité du public</b>				
Bénévolat				
Prestations ou dons en nature				
<b>Contributions non liées à la générosité du public</b>				
Bénévolat	42 625		39 875	
Prestations ou dons en nature				
<b>Concours publics en nature</b>				
<b>Total des produits</b>	<b>42 625</b>		<b>39 875</b>	
<b>Charges des contributions volontaires</b>				
Contributions aux missions sociales	10 313		11 688	
Contributions à la recherche de fonds	10 313		10 313	
Contributions à l'activité éditoriale	8 250		8 250	
Contributions au fonctionnement	13 750		9 625	
<b>Total des charges</b>	<b>42 625</b>		<b>39 875</b>	



<b>SIPAR</b>			
<b>Compte de Résultat par Origine et Destination</b>			
Exercice de 12 mois clos le 31/12/2023			
<b>version personnalisée</b>			
<i>montants en €</i>	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
<b>Produits par origine</b>			
<b>Produits de la générosité du public</b>			
Cotisations sans contrepartie			
Dons manuels	78 570	59 482	52 735
Mécénat	251 620	335 772	373 793
Autres produits			
<b>Produits non liés à la générosité du public</b>			
Cotisations sans contrepartie			
Parrainage des entreprises			
Contributions financières sans contrepartie	138 182	244 308	300 230
<b>Contribution nette de l'activité éditoriale</b>	42 021	79 907	27 382
Autres produits non liés à la générosité du public	17 138	30 313	38 920
<b>Subventions et autres concours publics</b>	239 579		665 015
<b>Reprises de provisions</b>	27 722	49 534	
<b>Variation des fonds dédiés antérieurs</b>	102 140	381 781	-495 629
<b>Total des produits</b>	<b>896 970</b>	<b>1 181 097</b>	<b>962 446</b>
<b>Charges par destination</b>			
<b>Missions sociales</b>			
Réalisées en France			
par l'organisme			
versement à d'autres organismes			
Réalisées à l'étranger			
par l'organisme	829 959	994 743	673 951
versement à d'autres organismes	4 694		
<b>Frais de recherche de dons</b>			
Frais d'appel à la générosité du public	42 052	45 906	51 470
Frais de recherche d'autres ressources			
<b>Frais de fonctionnement</b>	136 623	115 330	124 638
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>			74 000
<b>Impôt sur les bénéfices</b>			
<b>Total des charges</b>	<b>1 013 328</b>	<b>1 155 979</b>	<b>924 059</b>
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>-116 358</b>	<b>25 118</b>	<b>38 387</b>
	déficit	excédent	excédent
<b>Produits des contributions volontaires</b>			
Bénévolat	42 625	39 875	44 000

## ANNEXE

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été arrêtés le 8 février 2024 par le Conseil d'Administration.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023	
Total du bilan	1 421 014.84 €
Résultat : Déficit	-116 357.59 €

### 1. OBJET SOCIAL, NATURE DES ACTIVITES, MOYENS MIS EN OEUVRE

#### Description de l'objet social de l'entité

L'association a pour but de contribuer à l'éducation des populations défavorisées, en particulier par le développement de la lecture à travers des bibliothèques, la formation des animateurs et l'édition de livres.

Son activité principale s'exerce en Asie du Sud-est et en particulier au Cambodge.

L'association s'emploie à rechercher des fonds publics et privés pour soutenir son action.

#### Description des missions sociales

Sipar est engagé auprès des populations les plus défavorisées du Cambodge. Centrée sur le développement de la lecture, de l'éducation par l'accès aux livres et la lutte contre l'illettrisme, l'association opère dans les 25 régions du Cambodge avec un seul objectif : faire du livre un levier d'éducation, le porter et le rendre accessible aux populations les plus démunies. Avec près de 20% de la population cambodgienne ne maîtrisant pas l'écrit, les programmes de Sipar contribuent à développer l'accès à la connaissance, à l'éducation et à aider les jeunes comme les adultes à progresser sur la voie de l'écrit.

#### Description des moyens mis en œuvre

La gouvernance de l'association est assurée par un Conseil d'Administration de 13 membres, dont un Bureau de 6 membres, à Versailles.

L'entité cambodgienne est sous l'autorité d'un Directeur Général qui rapporte au CA.

Pour la réalisation de ses activités, l'association dispose d'un siège à Versailles avec 2 salariés à temps partiel et d'un bureau à Phnom Penh au Cambodge avec 62 salariés à temps complet.

### 2. FAITS CARACTERISTIQUES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE DE L'EXERCICE

Pour comparer l'exercice 2023 au précédent, il faut souligner que l'impact très favorable constaté en 2021 et 202 sur les ventes de livres, durant la pandémie du Covid, a disparu en 2023.



### 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 3.1 Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été établis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
  - indépendance des exercices,
- et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations actualisé par le règlement ANC 2020-08 du 4 décembre 2020 ainsi que le règlement ANC 2021-02 du 7 juin 2021.
- 3.2 La présentation dite "personnalisée" du compte de résultat par origine et destination a consisté en deux reclassements par rapport à la présentation dite "réglementaire" : l'effet net des reports et reprises sur fonds dédiés, qui sont des corrections de ressources, a été mis dans les ressources et la contribution des activités éditoriales au projet associatif a été présentée en net (ventes - coûts). Ceci conduit à une vision plus pertinente des ressources de l'association.
- 3.3 L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
- 3.4 Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. La valorisation des stocks (au prix de revient externe de la production des livres, par collection, lissés sur 2 ans) a été légèrement modifiée pour satisfaire les besoins de la taxation de l'activité éditoriale au Cambodge, sans impact significatif sur la valeur des stocks.
- 3.5 Immobilisations corporelles : Seuls sont immobilisés les achats de mobilier et matériel financés sur les fonds propres du SIPAR, les acquisitions financées par les sponsors ou institutions sont passées directement en frais des programmes.
- 3.6 Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée (5 ans en générale, s'agissant de mobilier de bureau ou de matériel de transport).
- 3.7 Les créances sont évaluées à la valeur nominale. En cas de risque sur leur recouvrabilité, une dépréciation est constituée.
- 3.8 Participations, valeurs mobilières de placement : la valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.
- 3.9 Les fonds dédiés sont déterminés en allouant les financements reçus aux dépenses effectivement réalisées, dans l'exercice, sur les programmes pluriannuels, en fonction de la quote-part globale assurée par le financeur.
- 3.10 Les produits constatés d'avances concernent des subventions reçues en 2023 dont la date de fin de projet concerne l'exercice suivant"
- 3.11 Événements postérieurs : Il n'y a pas eu, en 2024, d'événements postérieurs susceptibles de remettre en cause l'arrêté des comptes 2023. Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance de circonstances particulières qui remettraient en cause la pérennité des programmes.

3.12 Reprise de la comptabilité du Cambodge : la comptabilité du Cambodge est reprise en centralisation, d'après la balance analytique pour conserver un détail par programme (pour les classes 6 charges et 7 produits) et la balance générale pour les classes 1 à 5 (comptes de bilan). Les comptes mensuels sont convertis au taux de change moyen du mois fournis par la Banque de France.

#### 4. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

##### 4.1 - Actif immobilisé et Amortissements

<b>Immobilisations (€)</b>	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	27 661			27 661
Immobilisations financières	21 839	27 483	36 812	12 510
	<b>49 500</b>	<b>27 483</b>	<b>36 812</b>	<b>40 171</b>

<b>Amortissements (€)</b>	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	27 121	270		27 391
Immobilisations financières				
	<b>27 121</b>	<b>270</b>		<b>27 391</b>

##### 4.2 - Stocks

<b>Stocks (€)</b>	A l'ouverture	A la clôture	Variation
Stocks de livres	211 161	203 394	-7 767
Dépréciation			
	<b>211 161</b>	<b>203 394</b>	<b>-7 767</b>

##### 4.3 - Fonds propres

<b>Fonds propres (€)</b>	A l'ouverture	Affect° Résultat	Autres	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	100 848			100 848
Fonds propres avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	732 250	25 118		757 368
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	25 118	-25 118	-116 358	-116 358
<b>Situation nette</b>	<b>858 216</b>		<b>-116 358</b>	<b>741 859</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	<b>858 216</b>		<b>-116 358</b>	<b>741 859</b>

La colonne "Autres" ne contient que le résultat de l'exercice.

#### 4.4 - Fonds dédiés

Fonds dédiés (€)	A l'ouverture	Reçus	Consommés	A la clôture
AFD - Programme Jeunesse	128 062	143 015	210 060	61 018
AFD - Programme Briqueteries		28 564	21 828	6 736
FID - Programme Prisons		68 000	68 000	
Partenaires - Projet Jeunesse	3 105	49 678	46 540	6 243
Bibliobus	41 164	115 300	152 723	3 741
Bibliothèques	20 551	23 953	44 504	
Briqueteries		22 802	13 018	9 784
Jeunesse	52 541	42 261	90 971	3 831
Ecoles				
Prisons	39 080	69 887	60 882	48 085
Programmes à préciser	51 000	42 925		93 925
<b>TOTAL</b>	<b>335 503</b>	<b>606 384</b>	<b>708 526</b>	<b>233 363</b>

#### 4.5 - Provisions

Provisions (€)	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	24 466		24 466	
	<b>24 466</b>		<b>24 466</b>	

#### 4.6 - Etat des échéances

Échéance des créances (€)	Total	1 an au plus	Plus d'un an
Prêts	8 303	8 303	
Autres immobilisations financières	4 207		4 207
Fournisseurs avances et acomptes			
Clients douteux			
Autres Clients			
Personnel			
Etat - Impôt bénéfices			
Etat - TVA			
Autres créances	89 182	89 182	
Charges constatées d'avance			
	<b>101 692</b>	<b>97 485</b>	<b>4 207</b>

Échéance des dettes (€)	Total	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts & dettes - Etablissements de crédit				
Emprunts - Groupe & Associés				
Autres emprunts	13 652	13 652		
Fournisseurs				
Personnel	17 079	17 079		
Organismes sociaux				
Etat - Impôt sur les bénéfices				
Etat - TVA				
Autres dettes fiscales et sociales				
Autres dettes	5 327	5 327		
Produits constatés d'avance	409 736	409 736		
	<b>445 793</b>	<b>445 793</b>		

#### 4.7 - Comptes rattachés

- **Charges à payer**

Les charges à payer concernent uniquement des charges de gestion courante.

<b>Charges à payer (€)</b>	
Emprunts et dettes Ets de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	7 560
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	5 310

- **Produits à recevoir**

Les produits à recevoir concernent des produits de gestion courante.

<b>Produits à recevoir (€)</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	84 440

#### 4.8 - Comptes de régularisation

- **Charges et produits constatés d'avance**

Ces rubriques ne contiennent que des éléments liés à l'exploitation normale. Les produits constatés d'avance sont des financements obtenus en 2023 et imputables à 2024 ou après.

<b>Charges constatées d'avance (€)</b>	

<b>Produits constatés d'avance (€)</b>	409 736

#### 4.9 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au coût d'acquisition.

<b>Valeurs mobilières de placement (€)</b>	Valeur d'achat	Valeur vente	+/- value latente
Comptes sur livrets	305 899	305 899	-
Capitalisation	338 917	338 917	
Compte retraites bloqué PP	8 252	8 252	
<b>TOTAL</b>	<b>653 068</b>	<b>653 068</b>	

<b>Disponibilités (€)</b>	Montant Devise	Taux : 1 € =	Valeur Euros
Caisse en €			706
Caisses en US \$	11 729	1.1050	10 615
Banques en €			240 221
Banques en US \$	233 295	1.1050	211 127
<b>TOTAL</b>	<b>245 025</b>		<b>462 669</b>

## 5. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 5.1 - Subventions et dons

Subventions et dons (€)	A l'ouverture	Reçus	Consommés	Fonds dédiés
<b>Subventions</b>				
AFD	128 062	239 579	299 887	67 753
Autres subventions		600	600	
<b>Sous-total</b>	<b>128 062</b>	<b>240 179</b>	<b>300 487</b>	<b>67 753</b>
<b>Dons manuels</b>				
Particuliers		44 704	44 704	
Mécènes	204 336	373 989	418 959	159 366
Partenaires	3 105	49 678	46 540	6 243
<b>Sous-total</b>	<b>207 441</b>	<b>468 371</b>	<b>510 203</b>	<b>165 609</b>
<b>Total Dons et subventions</b>	<b>335 503</b>	<b>708 549</b>	<b>810 690</b>	<b>233 362</b>

### 5.2 - Rémunérations

Rémunération des 3 plus hauts cadres bénévoles ou salariés (art 20 de la loi 2005-586 du 23 mai 2006) : Tous les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole.

Moyenne des trois rémunérations mensuelles brutes les plus élevées (France + Cambodge) : 2 064 €.

## 6. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 - Indemnités de départ à la retraite

Indemnités de départ en retraite : Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite n'ont pas fait l'objet de provision dans les comptes, compte tenu du faible effectif en France (2 personnes) et n'ont pas été évalués. Au Cambodge, avec la mise en place d'un système de retraite cambodgien, la partie Retraites est désormais intégrée aux salaires, seule la partie Fonds de solidarité a été conservée. Selon les termes du contrat, les fonds peuvent être versés pour raison autre que départ.

### 6.2 - Effectif

Effectifs	France	Cambodge
Effectif moyen ETP	1	60
Effectifs en CDI	2	51



# ASSOCIATION SIPAR

Association Loi de 1901 Reconnue - « Association de Bienfaisance »  
Siège social : 16 rue Champ Lagarde – 78 000 VERSAILLES  
SIRET 33208893900043 - APE 88.99B

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2023**



À l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION SIPAR,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions des articles L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 31 mai 2024

**CMS EXPERTS ASSOCIES**

**Claude CORNUOT**

Commissaire aux Comptes Associé

